

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du lundi 12 juin au mercredi 12 juillet 2023

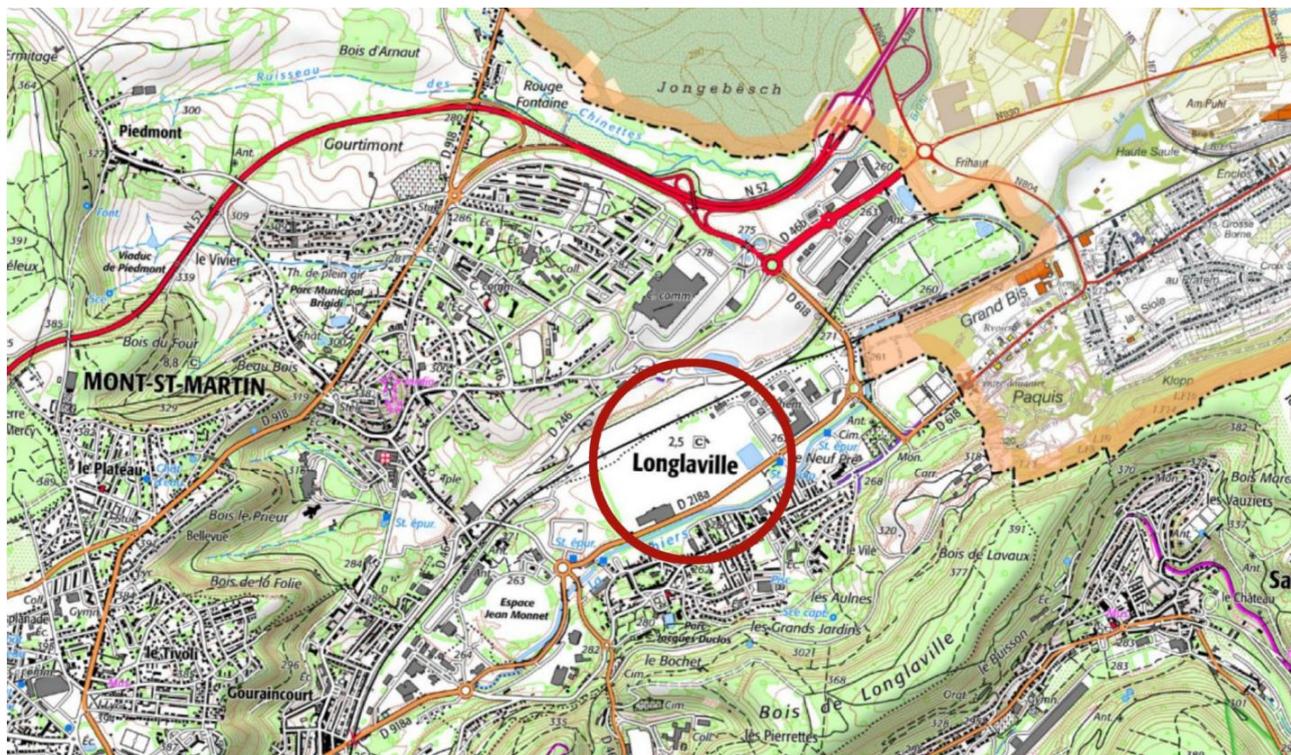
- **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ CARBIOS 54 POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UNE USINE DE :**

**DÉPOLYMÉRISATION ENZYMATIQUE DU PET
(PolyÉthylène Téréphtalate)
SUR LA COMMUNE DE LONGLAVILLE (54810)**

- **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE LIÉE AU PROJET**

PARTIE 2/3

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS



Le projet

CARBIOS, société pionnière dans le développement et l'industrialisation de technologies biologiques pour réinventer le cycle de vie des plastiques et des textiles, a créé sa filiale CARBIOS 54 afin de transposer au stade industriel la technologie innovante de recyclage enzymatique du PolyÉthylène Téréphtalate (PET), plastique utilisé dans la fabrication de nombreux produits, bouteilles, barquettes alimentaires, textiles, etc..

Le procédé, qui fonctionne sur le démonstrateur industriel de Clermont-Ferrand, consiste en une dépolymérisation du PET au moyen d'enzymes spécifiques, permettant de séparer ses deux constituants, Mono Éthylène Glycol (MEG) et Acide téréphtalique (PTA).

Ces deux composants peuvent ensuite être réutilisés séparément dans l'industrie, ou servir à fabriquer un PET ayant les mêmes qualités qu'un PET issu des produits pétroliers.

Avec une mise en service en 2025, l'usine CARBIOS 54 de Longlaville, située aux confins de la Belgique et du Luxembourg, représenterait l'unité de référence pour l'industrialisation de cette nouvelle technologie.

Elle permettrait de traiter annuellement 50.000 tonnes de déchets et de produire 45.000 tonnes de PET recyclé (équivalent à 2 milliards de bouteilles ou 2,5 milliards de barquettes).

PRINCIPAUX AVANTAGES DU PROCÉDÉ

- ✓ Recycler à l'infini des déchets en PET plastiques et textiles, aujourd'hui mal ou non-valorisés, en produisant un PET 100% recyclé avec une qualité équivalente à celle du PET vierge et de grade alimentaire dans une logique d'économie circulaire.
- ✓ Proposer une solution de recyclage
 - Pour les textiles soumis à une obligation de collecte séparée à partir de 2025.
 - Pour les déchets difficilement recyclables comme les flacons, bouteilles colorés et barquettes.
- ✓ Permettre aux grandes marques des secteurs, boissons gazeuses, sodas, eaux et cosmétiques, de respecter la réglementation européenne en vigueur sur les plastiques à usage unique, visant un objectif de 25% de PET recyclé dans les bouteilles mises sur le marché en Europe en 2025 et 30% en 2030.
- ✓ Développer un procédé respectant les principes de la chimie verte : conditions de réaction douces, sans solvant organique, limitant la quantité de déchets engendrés et valorisant les coproduits.
- ✓ Réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 par tonne de déchet PET traité. La technologie CARBIOS permettrait de réduire de plus de 57% les émissions de CO2 comparé à un PET d'origine fossile (étude d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) citée dans le mémoire en réponse CARBIOS à l'avis de la MRAe).

AVANTAGES PARTICULIERS D'UNE IMPLANTATION À LONGLAVILLE

- ✓ Implantation sur une friche sidérurgique, inoccupée depuis plusieurs décennies, dont le sol est pollué et où un autre usage qu'industriel n'est guère envisageable.
- ✓ Une partie de la production du Mono Éthylène Glycol (MEG) et d'Acide téréphtalique (PTA) issue de l'usine CARBIOS 54 servira, sans transport ni intermédiaire, à l'usine voisine INDORAMA pour sa production de fils et fibres en polyéthylène.

- ✓ Implanter à Longlaville la première unité au monde de recyclage enzymatique du PET pour en faire un « site vitrine » permettant d'exporter clé en main la technologie en vue d'un déploiement international.
- ✓ Créer 150 emplois directs et indirects à Longlaville en relocalisant une production des monomères du PET.
- ✓ Contribuer au développement économique de Longlaville, de l'agglomération du Grand Longwy et de la région Grand Est.

Organisation de l'enquête et déroulement

- La publicité légale de l'enquête a été faite conformément au code de l'environnement dans deux journaux d'annonces légales, 15 jours avant et au début de l'enquête.
- L'Avis d'enquête publique a été affiché sur les lieux mêmes du projet et attesté par un commissaire de justice.
- Dans la commune de LONGLAVILLE, l'Avis d'enquête publique a été apposé en 3 endroits, rappelé sur le site internet de la commune et sur le panneau lumineux d'informations municipales.
- Dans les communes situées dans un rayon de 3 km, l'affichage habituel en mairie de l'Avis d'enquête publique a sans doute perdu de son efficacité car la plupart des panneaux d'affichage extérieurs n'existent plus, tant sur le Grand Longwy qu'en Belgique et au Luxembourg.
- Aucun défaut n'a été constaté dans l'accès au dossier en ligne, ni dans les moyens accordés à la libre expression du public (en rencontrant le commissaire enquêteur, par écrit sur le registre d'enquête, par courrier remis en main propre, par courrier électronique et sur le site de registre dématérialisé).
J'ai donc la conviction qu'au cours de cette enquête publique toutes les personnes intéressées ont pu facilement s'informer et exprimer leur avis sur ce projet.
- J'ai reçu toute l'attention et l'écoute nécessaire de la part de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle autorité organisatrice de l'enquête, du porteur de projet CARBIOS 54, du secrétariat de mairie et du maire de Longlaville.

Résultats de l'enquête publique

Je n'ai reçu que 6 personnes alors que la plateforme de registre dématérialisé a reçu la visite de 353 visiteurs uniques générant le téléchargement de 561 documents.

Ceci a abouti à l'enregistrement de 24 contributions dont certaines, notamment celles venant de deux associations environnementales, abordaient des sujets multiples.

Je n'ai pas constaté d'opposition ferme et étayée au projet ; principalement des inquiétudes légitimes et des interrogations sur le risque technologique des installations.

14 déclarent être favorables, voire très favorables au projet,

1 est opposée au projet (association environnementale Apequa),

7 neutres, ni pour, ni contre,

2 observations sans rapport direct avec le projet (Aire d'accueil des Gens du voyage).

Les observations du public et questions du commissaire enquêteur ont fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse auquel le porteur de projet a répondu précisément point par point. Ses réponses viennent, en parfaite cohérence, compléter le dossier présenté.

En conclusion

Au terme de l'enquête publique qui m'a été confiée du 12 juin au 12 juillet et qui s'est déroulée sans incident, dans le respect de la réglementation et des dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête de Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Après avoir

- examiné l'ensemble des pièces des dossiers,
- recherché les points d'incompréhension,
- visité les lieux,
- reçu et écouté le public lors des 4 permanences,
- analysé les observations du public,
- posé en toute indépendance mes propres questions dans mon procès-verbal de synthèse,
- lu et entendu les réponses du porteur de projet à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Grand Est (MRAe) et à mon procès-verbal de synthèse ;

Appréciant les réponses apportées par CARBIOS 54 aux remarques de la MRAe, aux questions du commissaire enquêteur et aux observations du public ;

Considérant que ces réponses ont valeur d'engagement et soutiennent l'acceptabilité environnementale du projet, notamment :

- L'unité de traitement des effluents aqueux (STEP) qui sera installée sur le site sera conçue avec les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour que les rejets dans La Chiers aient des taux résiduels techniquement les plus bas possibles.
- CARBIOS 54 a prévu le passage d'un écologue pour la période septembre-octobre, avant le début des travaux. Cette fenêtre de passage a déjà été définie avec les autorités compétentes locales lors d'un comité de pilotage présidé par le sous-préfet de Briey.
- En matière d'énergie, CARBIOS 54 s'engage dans un processus de certification ISO 50001 et déclare possible l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires si l'option de dépollution des terres excavées par terre de dépollution sur le site n'est pas retenue.
- Pour inciter à mieux collecter les déchets, CARBIOS 54 amplifiera ses actions de communication auprès du grand public pour faire connaître sa technologie et le sensibiliser à l'intérêt de trier et collecter les déchets qui peuvent avoir une nouvelle vie.
- CARBIOS 54 s'engage à optimiser la consommation d'eau potable de l'usine. Des pistes sont d'ores et déjà identifiées et vérifiées sur le démonstrateur de Clermont-Ferrand avant de pouvoir être transposées à Longlaville.
En cas d'alerte de niveau 4, le site réduira sa consommation d'eau de 30%.
- CARBIOS 54 est parvenue à privilégier un approvisionnement en PET à hauteur de 40 à 50% au sein de la Région Grand Est. Ces paillettes de déchets proviendront ainsi des sites INDORAMA de Verdun et Neufchâteau dont la proximité rend le transport en camion plus adapté.
En revanche, pour les futures sources d'approvisionnement, CARBIOS 54 demandera systématiquement à ses futurs partenaires d'étudier la possibilité d'un acheminement par transport ferroviaire en s'appuyant sur la plateforme d'Aubange.
- CARBIOS 54 compensera son implantation à vocation industrielle avec la végétalisation d'un maximum de surface du site, dès que cela sera possible, par :

- La plantation d'arbres sur le site et notamment tout du long de la rue Hemingway, arbres de haute tige, arbustes, etc. ;
 - La plantation d'une pelouse sur toutes les zones libres non imperméabilisées ;
 - La mise en place d'un plan d'eau paysager (avec poissons rouges afin de limiter la prolifération des moustiques) à proximité du bâtiment administratif d'une surface de 200 m², agrémenté de plantations.
- CARBIOS 54 confirme avoir la volonté de s'inscrire dans la politique culturelle de la commune de Longlaville qui fait venir depuis plusieurs années des artistes internationaux de street art. La décoration urbanistique sur l'enceinte du site se fera en lien étroit avec la commune et l'association à qui il sera proposé d'identifier un/des artistes de street art, à l'instar de ce qu'elle fait déjà. L'objectif est donc de s'inscrire dans le travail déjà enclenché par la Mairie et l'association Clé et de proposer un emplacement supplémentaire pour la réalisation d'une œuvre.

Observant que le projet architectural présenté dans la demande de permis de construire est en adéquation avec le plan local d'urbanisme en vigueur, notamment avec les orientations d'aménagement de la Zone 1AUXa au lieu-dit « l'Usine » (parc central),

Appréciant l'aspect compact de l'usine qui permet de limiter la consommation d'espace,

Constatant que le projet s'intègre dans une zone d'activité existante et se situe visuellement dans le prolongement de l'usine INDORAMA,

Remarquant l'intérêt partagé par la collectivité pour ce projet qui bénéficie de financements publics, État et Région Grand Est,

Enfin, persuadé que ce projet va dans le sens de l'intérêt général puisqu'il permettra de produire des matières premières à partir de déchets,

J'émet un AVIS FAVORABLE aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société CARBIOS 54 pour son projet de construction et d'exploitation d'une usine de référence de dépolymérisation du plastique PET (PolyÉthylène Téréphtalate).

Avis assorti d'une recommandation aux services de l'État :

Regarder s'il y a nécessité ou non de créer une Commission de Suivi de Site (CSS) propre à CARBIOS 54 ou une CSS regroupant Carbios, Indorama et Recyfina - WS Recycling.

A Robert-Espagne, le 11 août 2023



Bernard CAREY
Commissaire enquêteur